



COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 2 Février 2018

DE L'ASSOCIATION DES AMIS DE LA BIBLIOTHEQUE ORIENTALE DE BEYROUTH (AABOB)

L'Assemblée Générale de l'AABOB s'est tenue le vendredi 2 février 2018 à 16h30, au siège de l'Association, 43 rue de Grenelle à Paris, en présence des membres adhérents suivants : Myra Prince, Carole Dagher, André Bourgey, Odile Dupont, Lyne Loheac, Christian Lochon, Carole André-Dessornes, Zeina Saleh Kayali, Chantal verdeil, Jean-Pierre Lafon, Jean-Claude Petit, Laurent Grégoire, Elias Matta, Eric Schell, Clotilde de Fouchécour, Philippe Chemaly.

Se sont fait représenter : Ishtar Mejanes, par Carole Dagher, le père Boëdec par Myra Prince, Ghassan Zait par Lyne Ammoun Loheac ; André Aoun, Marie-Claude Najim par Carole André-Dessornes.

Pour le bilan financier Jean-Pierre Lafon a donné procuration à Odile Dupont.

Sont excusés : Bernard Heyberger, Stéphane Malsagne, Stanislas Cozon, Marc Stenger, Anne-Marie Chemali

La réunion s'est déroulée conformément à l'ordre du jour prévu :

- le PV du 23 Juin 2017 a été adopté.

- Lecture est donnée par la présidente, du rapport moral, puis du rapport financier par Elias Matta.

Rapport moral

Actions 2017 :

- Le portail numérique :

La BO a participé activement, par l'apport de **120 pièces d'archives**, au portail numérique de la BnF, « **Bibliothèques d'Orient** », regroupant six autres bibliothèques du pourtour méditerranéen. L'AABOB, en la personne de sa Présidente, Mme Carole Dagher, a participé aux diverses réunions du comité scientifique qui a préparé et mis en place ce portail, avec ses diverses sections.

Ce portail a été présenté dans le cadre de l'exposition de l'Institut du Monde Arabe sur les Chrétiens d'Orient, en octobre 2017. Des photos en provenance du fonds photographique de la BO y étaient également présentées.

- Participations financières aux actions suivantes :

-L'AABOB a pris en charge une partie des frais liés à la participation de la BO au congrès de l'IFLA (*International Federation of Library Associations*) qui s'est tenu au mois d'Août en Pologne. **Mme Odile Dupont**, membre du CA, y était présente et a demandé à Mme Jessy Sleiman-Ghanem, de la BO, un rapport (qui a été envoyé aux membres du bureau de l'AABOB) sur ce congrès auquel elle a participé en tant que membre du personnel de la BO.

-L'AABOB a également pris en charge les frais de transport d'un magasinier de la BO pour un stage de magasinage à l'abbaye de Ligugé, au mois d'août, pour assurer sa formation. Ce stage a été obtenu par les bons soins de Mme Myra Prince, vice-présidente de l'AABOB. Le stage s'est très bien passé, Walid est resté 15 jours pour la gestion des stocks, la gestion des entrées...

- La question du reçu fiscal et des levées de fonds :

Les contacts poursuivis pour obtenir la possibilité de délivrer un reçu fiscal, et ce, dans l'objectif de pouvoir assister la BO financièrement dans ses projets de rénovation des locaux et de numérisation du fonds.

Suite aux contacts intervenus entre **MM. Jean-Pierre Lafon et Eric Schell** avec **M. Olivier Fouquet**, il ressort que trois possibilités de déduction fiscale des dons et legs pour l'Association sans passer par la création d'une Fondation existent au vu du droit fiscal français :

a) l'agrément : exemption pour une association agréée par le Préfet au titre de l'intérêt général. Il convient d'écrire au Bureau des associations de la Préfecture de Police et solliciter une demande d'agrément au titre des œuvres à caractère éducatif, de protection du patrimoine culturel ou en faveur de la langue française et Ce en invoquant l'article 201 (d) du code des impôts.

b) le rescrit fiscal : solliciter un rescrit fiscal pour 5 ans auprès de l'Administration fiscale en passant par le Bureau des associations de la Préfecture de Police au titre du décret 2007/807 du 11 Mai 2007 modifié le 7 Juillet 2015.

c) le contrat de mécénat avec une entreprise par la signature d'une convention type entre l'association et l'entreprise (article 238 bis du code général des impôts).

M. André Aoun, membre du CA, avait déjà évoqué le projet de créer une fondation sous égide. La possibilité de relancer l'idée de la Fondation jésuite n'est pas exclue non plus.

Monsieur Olivier Fouquet a conseillé de commencer par l'agrément (qui serait relativement facile à obtenir étant donné que l'Association soutient une bibliothèque francophone donc facilitant le rayonnement de la langue française), après cela l'étape du rescrit fiscal, et si une entreprise souhaite "mécéner", passer au mécénat d'entreprise.

M. Laurent Grégoire, rappelle que jusqu'à l'année dernière l'Etat avait demandé de ne plus accepter aucun agrément ni rescrit fiscal. Pour Bercy, il faut que l'association s'adresse à tout le monde, ce qui reste très vague. A cela s'ajoute la difficulté de soutenir un projet n'est pas en France.

Il faut impérativement savoir ce que l'association envisage de faire cette année concernant ces questions.

Actions prévues pour 2018

- Participations financières à des stages et congrès concernant la BOB :

L'association envisage, comme en 2017, de contribuer financièrement aux stages, congrès pour les salariés de la BOB, à la demande de celle-ci. L'association se doit aussi de soutenir la BOB dans ce type d'action.

La BOB solliciterait l'association pour un stage à la Bnf pour 2 personnes.

- Projet de publication :

Le projet de publication d'un ouvrage sur les relations entre la France et le Liban dans le cadre d'une convention tripartite entre l'AABOB, les éditions Geuthner et les archives du Quai d'Orsay, a donné lieu à trois réunions en cours d'année. Un plan du livre a été établi, avec les contributeurs, mais il reste encore à finaliser le nombre des participants, leur sujet et la mise en place d'un calendrier.

Le plan est à finaliser au plus tôt afin de signer la convention.

- Hommage à Gérard Khoury sous la forme de tables rondes :

Suite au décès du regretté Gérard Khoury, universitaire et historien de renom, ayant largement contribué à la connaissance de l'histoire du Liban sous le Mandat français notamment, l'AABOB se propose d'organiser un hommage sous forme de tables rondes regroupant des universitaires ayant collaboré avec Gérard Khoury, parmi lesquels Henri Laurens, André Bourgey, Nadine Picaudou, en France. Une autre table ronde au Liban aurait lieu dans la salle historique de la BO, et regrouperait des universitaires comme Nadine Méouchy, Carla Eddé et Souad Slim. Ces tables rondes, sur proposition d'Henri Laurens, auraient lieu en octobre prochain, au Collège de France.

Le rapport moral a été voté à l'unanimité à mains levées.

Rapport financier

Pour l'année 2017

Le compte de résultat 2017 :

-Total des charges : 6,00 € (frais bancaires).

Pas de cotisation assurance en 2017

2 179,00 € de dépenses (les 2 contributions stage de magasinier à l'abbaye de Ligugé et participation au congrès de l'Ifla) = Donc un total de dépenses de 2 185,00 €

-Total des recettes : 720 € de cotisations et 710 € de dons.

L'AABOB a reçu 29 € 53 cents en produits financiers de la part de la banque donc un total de 1 459 € 53 cents dans la colonne total des recettes.

Donc un exercice déficitaire de 725 € 47 cents. Mais l'association avait accumulé de l'argent donc il fallait baisser cette trésorerie trop importante.

Le compte de bilan 2017 :

Au 31 déc. 2017, l'AABOB a 3 407 € 94 cents de fonds associatif répartis sur un **livret A** pour un montant de 2 029,53 et le **compte courant** pour un montant de 1 378 € 41 cents.

Aujourd'hui on a 3 407 € 94 cents (avant encaissement de chèques de cotisations reçus pour 2018)

L'année 2017 a été un soutien concret pour la BOB.

Pour l'année 2018

Dépenses Budget 2018 :

- 120,00 € en assurance
- 10,00 € de services bancaires
- 1 250,00 € pour la participation au frais de congrès de l'IFLA dans la mesure du possible et prise en charge d'une partie des frais de billets pour des stages à venir concernant les salariés de la BOB.

Recettes Budget 2018 :

- 750,00 € de cotisations
- 600,00 € de dons
- 30,00 € de produits financiers.

Pour principe, le montant des cotisations pour l'année 2018 reste le même, à savoir 30,00 €

Le bilan financier 2017 a été adopté à l'unanimité

Le budget 2018 a été voté à l'unanimité (à savoir la prise en charge de frais de stages et congrès pour les salariés de la BOB).

L'ordre du jour étant épuisé, fin de l'Assemblée à 17h35.

Carole DAGHER, Présidente

Myra PRINCE, Vice-présidente

Carole ANDRE-DESSORNES, Secrétaire Générale

Elias MATTA, Trésorier

Compte bancaire de l'AABOB:

Credit Industriel et Commercial, agence du 2 boulevard Raspail,

75007 Paris, France

compte bancaire: 00 01118350 145

Compte IBAN: FR763006 6100 4100 01118350 145

Code banque: 3006

Code guichet: 6100

Code BIC : CMCI FR PP